

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
3 novembre 2000

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 30^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 31 octobre 2000, à 10 heures

Président : M. Niculescu. (Roumanie)
puis : Mme Barrington (Vice-Présidente). (Irlande)

Sommaire

Point 100 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

a) Commerce et développement

Point 102 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays
les moins avancésPoint 99 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie
des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 100 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (A/C.2/55/L.16)

Projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (A/C.2/55/L.16)

1. **M. Ducaru** (Roumanie) présente le projet de résolution au nom des coauteurs et dit que quatre nouveaux pays se sont associés à eux, à savoir le Canada, Fidji, la République tchèque et la Thaïlande. Il rappelle que la Société de coopération économique de la mer Noire, mécanisme intergouvernemental créé en 1992, visait à créer un réseau de coopération économique entre ses 11 États membres fondateurs. Cette entité est devenue en 1999 une organisation régionale appelée Organisation de coopération économique de la mer Noire. Cette dernière s'efforce d'utiliser au mieux les avantages résultant de la proximité géographique et des complémentarités des économies nationales des États membres, et d'accélérer le développement social et économique des pays qui souhaitent s'intégrer dans l'Union européenne. L'octroi à cette organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies par l'adoption de sa résolution 54/5 a ouvert la voie à une nouvelle étape dans les relations avec l'ONU, à savoir la présentation d'un projet de résolution visant à définir la coopération entre les deux organisations. Le projet à l'examen prend note de la Déclaration du Sommet d'Istanbul adopté par les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'organisation susmentionnée dans laquelle celle-ci exprime le désir de renforcer sa coopération avec l'ONU. L'intervenant espère que l'Assemblée générale adoptera par consensus le projet de résolution présenté à la Deuxième Commission.

2. **M. Holubov** (Ukraine) dit que l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, en plus de sa fonction économique, favorise la création d'un nouveau climat politique dans la région, contribuant à la promotion des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Dans le cadre de l'Organisation, les pays de la région ont mis en oeuvre des projets de développement portant notamment sur l'énergie, les transports, les communications, l'environnement, la banque, la finance, l'agriculture, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la science et la technologie. De nouveaux modèles de coopération sont également mis au point pour

faire face aux catastrophes technologiques et naturelles et pour lutter contre la criminalité internationale. Le rôle régional de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire est déjà reconnu au niveau international du fait de sa coopération avec diverses organisations économiques et financières internationales. Les membres de l'Organisation, considérant que la coopération régionale est un élément essentiel du processus d'intégration dans l'Europe, sont résolus à encourager une étroite coopération entre l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et l'Union européenne, ainsi qu'avec d'autres structures européennes. L'octroi par l'Assemblée générale du statut d'observateur à l'Organisation a été une reconnaissance de son importance internationale. L'Ukraine attache une grande valeur au développement de la coopération bilatérale et multilatérale dans le cadre de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire en vue de l'intégration des pays du Sud-Est de l'Europe dans l'espace économique européen. Dans ce contexte, la délégation ukrainienne soutient énergiquement le projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et demande aux États Membres d'appuyer cette importante initiative qui devrait contribuer au rapprochement des pays de la région et renforcer la paix et la stabilité dans la région et dans le monde.

Point 92 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*) (A/C.2/55/L.19)

a) Commerce et développement

Projet de résolution sur la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et des pays de transit qui sont leurs voisins (A/C.2/55/L.19)

3. **Mme Jarbussynova** (Kazakhstan), présentant le projet de résolution, dit que le Kazakhstan, en tant que pays sans littoral, attache une grande importance à la coopération avec les systèmes des Nations Unies pour ce qui est de la situation en matière de transit des États sans littoral d'Asie centrale et de pays de transit qui sont leurs voisins. En raison du processus de mondialisation et du développement des liens économiques entre l'Est et l'Ouest et de la part croissante des pays d'Asie dans la production mondiale, il est très important de créer des corridors de transport transcontinentaux et sous-régionaux, en particulier pour les pays sans littoral et les pays éloignés des ports maritimes.

Les résolutions adoptées sur la situation en matière de transit dans les États sans littoral d'Asie centrale et les pays en développement qui sont leurs voisins (51/168 et 53/171) ont eu une influence positive sur la situation en matière de transit dans la région, préparant l'accès de cette dernière aux marchés internationaux.

4. En vue de renforcer la coopération entre les États de la région et l'ONU en ce qui concerne l'organisation du système de transport en transit en Asie centrale, les coauteurs soumettent un texte révisé dont ils espèrent qu'il recevra un vaste appui des États Membres.

Point 102 de l'ordre du jour : Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite) (A/55/222)

5. **M. Chowdhury** (Bangladesh) rappelle qu'à la première session du Comité préparatoire de la Conférence, les participants ont estimé qu'une session supplémentaire serait nécessaire pour accélérer les progrès, assurer un haut niveau de participation et susciter la volonté politique requise. Les grandes conférences mondiales des années 90 ont suscité un grand nombre d'idées sur les façons d'aborder les problèmes du développement. Les principales institutions de ces conférences devraient apporter des contributions directes au projet de programme d'action. Le secrétariat de la CNUCED devrait coordonner la participation de ces institutions et des autres parties intéressées. Le nouveau programme d'action devrait tenir compte des expériences des PMA et des difficultés qu'ils ont eues à mettre en oeuvre le Programme d'action adopté en 1990. Les PMA et leurs partenaires de développement devront se fixer des objectifs concrets et mesurables. Il faudrait que le système des Nations Unies assure périodiquement le suivi des activités des donateurs et des PMA. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devra examiner en priorité les questions relatives à l'élimination de la pauvreté, car c'est dans ces pays que se trouve la concentration la plus élevée de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, à la réorientation des programmes d'aide, car il est admis que les PMA dépendront en grande partie de l'APD pour leurs programmes de développement, à la réduction du fardeau de la dette dont le niveau élevé et le service pèsent sur les faibles revenus des PMA, à l'augmentation des investissements étrangers directs qui ne suffisent pas à compenser la diminution de l'APD; de même que les questions concernant des produits des PMA en franchise et hors quotas, et le renfor-

cement des capacités, notamment par l'élimination des barrières commerciales et des contraintes qui pèsent sur l'offre.

6. **M. Aho-Glele** (Bénin) dit que la situation des PMA se détériorera si des mesures efficaces ne sont pas prises d'urgence, et que le nombre de pays relevant de ce groupe augmentera si le système commercial international et l'architecture financière internationale ne sont pas restructurés. L'état des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA permet d'augurer de son succès. Il est toutefois à déplorer que le poste de secrétaire exécutif de la Conférence n'ait pas encore été pourvu. Il faut espérer que la prochaine conférence permettra, grâce à des résultats tangibles, d'éliminer cette catégorie de pays d'ici à 2020. Le programme d'action devra définir des objectifs concrets et mesurables et des indicateurs de performance afin de déterminer les progrès accomplis et de remédier aux défaillances. Les objectifs fixés devraient servir à poser la base structurelle permettant aux pays concernés d'amorcer un développement durable et auto-entretenu. À cette fin, il faudra renforcer les capacités des PMA dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une fois le programme d'action adopté, le problème le plus important restera celui de son financement. Il serait donc utile d'envisager de nouvelles méthodes de mobilisation des ressources, afin d'assurer leur disponibilité et leur prévisibilité. Afin de garantir le succès du programme, la Conférence devrait concevoir des structures appropriées aux niveaux national, régional et international, aspect très important pour l'Afrique où se trouvent plus des deux tiers des PMA. C'est pourquoi il serait souhaitable que, pour l'Afrique, les comités nationaux mis en place pour l'élaboration des projets de programme d'action nationaux soient transformés en comités nationaux de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du programme. Au niveau régional, la Commission économique pour l'Afrique devrait coordonner la mise en oeuvre et l'évaluation annuelle du programme par l'intermédiaire de ses centres de développement sous-régionaux. Au niveau international, le Secrétaire général pourrait mettre en place une commission des Nations Unies chargée essentiellement de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation du Programme.

7. *Mme Barrington (Irlande), Vice-Présidente, prend la présidence.*

8. **M. Rahmtalla** (Soudan) dit que, comme le bureau du Comité préparatoire intergouvernemental, sa délégation est préoccupé par le fait que les PMA sont de plus en plus marginalisés et privés des avantages de la mondialisation. Cette préoccupation se reflète dans les conclusions du récent rapport de la CNUCED sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Ces conclusions font ressortir que la réduction de l'aide publique au développement a eu des conséquences négatives sur la situation économique et sociale des PMA, que l'apport de capitaux est indispensable pour réduire la pauvreté et garantir le développement durable, que le recours à l'APD pour alléger la dette extérieure ne contribue pas à résoudre ce problème, du fait que les pays les moins avancés consacrent cette aide au remboursement de leur dette, et que les pays concernés doivent adopter des politiques intérieures efficaces dans le cadre d'une stratégie claire, afin d'utiliser les ressources financières de manière rationnelle.

9. À la lumière de ces conclusions, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait donner lieu à des recommandations et des résolutions allant dans le sens du renforcement des capacités productives et de la compétitivité des PMA. Parallèlement, il importe d'augmenter les flux de capitaux et l'APD, d'annuler la dette des PMA et de faciliter leur accès aux marchés mondiaux. En ce qui concerne le projet de plan annoté du nouveau Programme d'action, la délégation soudanaise souligne qu'il soit se fonder sur des priorités réalistes et quantifiables, et non pas reproduire les deux programmes d'actions précédents. Il doit également refléter les priorités définies dans les programmes d'action régionaux pour les PMA.

10. La délégation soudanaise appuie par ailleurs la proposition avancée récemment par les ministres des affaires étrangères des pays les moins avancés concernant la tenue d'une session supplémentaire du Comité préparatoire de la Conférence et espère que cette proposition sera approuvée par la Deuxième et la Cinquième Commission et que les ressources nécessaires seront dégagées à cet effet.

11. **M. Kebede** (Éthiopie) dit que les problèmes des PMA sont complexes et que leur solution exige une approche multidimensionnelle englobant une augmentation de l'aide au développement, l'annulation totale de la dette, le renforcement de leur capacité de produc-

tion et une amélioration de l'accès de leurs produits aux marchés, ainsi que la mise en place d'un environnement porteur, tant sur le plan national qu'international. Outre qu'ils souffrent de la faiblesse de leurs structures économiques et institutionnelles, les PMA sont souvent victimes de catastrophes naturelles, sont confrontés à un environnement économique externe défavorable. Par ailleurs, la coopération et la solidarité internationales en faveur de ces pays ne répondent pas aux attentes, bien que les PMA aient lancé de vastes programmes de réformes économiques et sociales, le déclin socioéconomique de ces pays s'est poursuivi et l'écart se creuse entre le niveau de leurs ressources financières et leurs besoins en progression constante. La marginalisation continue des PMA par rapport à une économie en voie de mondialisation et la pauvreté de ces pays au milieu d'une prospérité générale prouve à l'évidence l'échec des efforts collectifs déployés pour améliorer leur situation. Les deux conférences précédentes sur les PMA et les programmes d'action correspondants n'ont pas réussi à améliorer la situation. Conséquence de l'échec de ces deux programmes d'action, le nombre des pays appartenant au groupe des PMA a augmenté : on en compte aujourd'hui 48 contre 25 dans les années 80 et cette évolution risque de se poursuivre si des mesures concrètes ne sont pas prises. Alors que les problèmes traditionnels des PMA en matière de développement continuent de se poser, on voit surgir de nouveaux défis qui les exacerbent. Il est urgent de mener des actions concrètes et d'établir des partenariats pour améliorer la situation de ces pays.

12. Le rapport actuel sur les PMA présente des analyses et des recommandations qui méritent d'être soulignées. Premièrement, l'APD est la seule source fiable du financement de la croissance dans ces pays et elle n'a cessé de décliner. Cette baisse a contribué à l'instabilité macroéconomique et à la médiocrité des résultats économiques des PMA. Le rapport souligne qu'une aide supplémentaire est nécessaire si l'on veut lancer la croissance économique, réduire la pauvreté et instaurer un développement durable dans ces pays. Deuxièmement, en ce qui concerne l'endettement, les mesures prises en faveur de l'allègement de la dette sont trop tardives et trop lentes et, en tout état de cause, l'aide qui en résulte est trop modeste. L'allègement de la dette ne saurait se substituer à l'APD. Troisièmement, il faudrait modifier le système d'apport de l'aide internationale afin de mieux coordonner les interventions des donateurs, des institutions financières inter-

nationales et des organismes d'aide publique, et y associer les pays bénéficiaires. Quatrièmement, le contrôle national est nécessaire à la mise en oeuvre de politiques de développement appropriées. Il s'agit dans ce cas non seulement de l'élaboration de stratégies mais aussi du contrôle efficace de l'allocation des fonds dans le cadre d'un processus budgétaire cohérent et intégré.

13. Se fondant sur l'expérience passée, les pays les moins avancés demandent à leurs partenaires de développement de leur apporter une aide importante et non liée, correspondant à leurs besoins de développement; de prendre sans tarder des initiatives importantes en matière d'annulation de la dette. Il faudrait donner la priorité à la mise en oeuvre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Les PMA sont de moins en moins en mesure d'assurer le service de leur dette et doivent y consacrer une part importante de l'aide reçue pour le développement. Il faut augmenter les investissements dans les infrastructures matérielles et humaines afin de renforcer les capacités de production des PMA. À cet égard, il importe d'appliquer sans tarder les mesures intégrées en faveur du développement du commerce, non encore mises en oeuvre, faute de ressources suffisantes. Il faudrait aussi améliorer l'accès aux marchés des produits exportés des PMA. L'intervenant se félicite à ce sujet des mesures prises par l'Union européenne; de même, l'initiative prise par les États-Unis (Africa Growth and Opportunity Act) mérite d'être louée. Il faut mener des actions visant à l'intégration totale des PMA dans le système commercial mondial en appliquant, entre autres, les mesures spéciales et différenciées prévues dans les accords d'Uruguay.

14. S'agissant de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et de la teneur du Programme, Plan d'action, l'Éthiopie est d'avis que le Programme, Plan d'action doit différer des programmes précédents et prévoir un mécanisme permettant d'aborder tous les problèmes, anciens et émergents, de développement que connaissent les PMA; il doit se fixer des objectifs quantifiables et réalistes et prévoir les moyens de les atteindre, et en outre préciser le rôle des pouvoirs publics dans les PMA. Il faut par ailleurs maintenir la cohérence entre les programmes nationaux et les programmes internationaux; la communauté internationale doit veiller à ce qu'il y ait cohérence entre les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, à établir par les institutions de

Bretton Woods et le Programme d'action. Bien que l'application du Programme, Plan d'action relève de la responsabilité de toutes les parties prenantes, la préparation du programme et l'établissement des priorités doivent incomber uniquement aux PMA. La Conférence de 2001 doit désigner une instance intergouvernementale forte qui sera chargée de suivre l'application du Programme d'action.

15. Les PMA, quant à eux, sont résolus à poursuivre des programmes de réformes économiques et politiques tenant compte de leurs spécificités. Le succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA dépend non seulement d'un surcroît de financement de l'aide, mais aussi d'une intervention résolue pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et intégrer sans tarder les PMA dans une économie en mondialisation accélérée.

16. **M. Babar** (Pakistan) note que l'examen de l'exécution du Programme d'action adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA a montré clairement que les progrès réalisés sont loin d'être satisfaisants; dans certains cas, la situation des PMA s'est même aggravée et le nombre de pays appartenant à ce groupe est aujourd'hui plus grand que lors de la décennie précédente. Les programmes et politiques de développement adoptés par les PMA se sont heurtés aux problèmes posés par la mondialisation et la libéralisation des échanges, par la baisse constante des apports de l'APD et par le niveau élevé de la dette extérieure de ces pays.

17. La troisième Conférence sur les PMA devrait donc, à partir des enseignements tirés des programmes précédents, proposer des mesures concrètes applicables selon un calendrier précis, pour parvenir à des résultats positifs. De l'avis de l'intervenant, les participants devraient concentrer leur attention sur quatre domaines prioritaires : premièrement, il faut relever les niveaux de l'APD destinée à la valorisation des ressources humaines, au renforcement des capacités, et à d'autres projets permettant aux PMA de s'intégrer dans l'économie mondiale. Deuxièmement, il faut apporter des solutions durables au problème de la dette extérieure de ces pays. Troisièmement, il faut améliorer l'accès aux marchés des produits d'exportation des PMA, mesure qui devrait être complétée par un renforcement des capacités de production et de la compétitivité de ces pays. D'où la nécessité d'une assistance technique en vue de leur participation aux négociations commerciales multilatérales. Quatrièmement, il faut

mettre en place un environnement économique international porteur qui vienne étayer les politiques internes adoptées par les PMA, étant donné que ces pays sont particulièrement vulnérables aux chocs émanant des forces de la mondialisation, et donc en grand danger de marginalisation. Si l'on veut que la troisième Conférence réussisse à aider les PMA dans leurs efforts de développement, il est indispensable qu'il y ait une volonté politique d'atteindre ces objectifs.

18. Les dirigeants mondiaux qui ont participé au Sommet du Millénaire se sont engagés à répondre aux besoins particuliers des PMA et à prendre des mesures concrètes à cet égard. De leur côté, les PMA ne ménageront aucun effort. Une action collective résolue doit prouver que les documents de l'ONU contiennent des objectifs convenus qui peuvent être atteints par une action collective résolue.

19. **M. Chave** (observateur de la Suisse) dit que son pays soutient d'autant plus le processus de préparation de la troisième Conférence que le nombre de PMA est passé de 25 à 48 depuis 1971 et que la marginalisation de ces pays s'aggrave continuellement; c'est ainsi que la participation des PMA au commerce mondial a baissé entre 1990 et 1997 de 40 %, pour ne plus représenter qu'environ 0,5 % du commerce global.

20. Par sa coopération bilatérale au développement, la Suisse soutient tout particulièrement les politiques et les activités visant à réduire la pauvreté dans les PMA. Elle souhaite donc prendre une part active à l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour les PMA comprenant des engagements permettant de réduire la pauvreté et la marginalisation de ces pays. Elle espère que ces engagements seront mis en oeuvre de façon efficace dans le cadre d'un processus de suivi approprié et flexible qui permette, si nécessaire, de réorienter les activités à la lumière des expériences faites.

21. L'esquisse du nouveau programme d'action pour les PMA soulève déjà de nombreux points intéressants. Les PMA, premiers intéressés, devraient apporter une contribution essentielle à l'élaboration de ce programme. Il est souhaitable qu'ils puissent soumettre leurs programmes d'action nationaux le plus rapidement possible au Comité préparatoire et au Secrétariat, afin de fournir la matière première nécessaire à l'élaboration du plan d'action général.

22. Il faut toutefois rappeler que ces plans d'action devront être développés en complémentarité avec le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement,

le cadre du développement global et le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté.

23. Pour la Suisse, les domaines suivants devraient constituer les piliers du nouveau plan d'action des PMA. Premièrement, seule la bonne gouvernance peut permettre aux PMA de renforcer leur développement économique, social et environnemental. Cette notion recouvre une politique économique qui vise à soutenir davantage les investissements privés et qui contribue en même temps à stimuler une croissance économique équilibrée, mais aussi la participation de la société civile aux processus de décision et une administration publique transparente et honnête. Deuxièmement, une priorité particulière devrait être donnée à l'éducation primaire et en particulier à l'éducation des filles, aux fins de la valorisation des ressources humaines. Troisièmement, il faut assurer l'accès à des services de santé adéquats, en particulier dans le domaine de la santé materno-infantile, et notamment l'accès à l'eau potable. Quatrièmement, il faudrait intégrer le secteur informel dans les divers domaines d'action retenus. En particulier, le développement des capacités et la formation des ressources humaines employés dans ce secteur, les microentreprises et le microcrédit ont un caractère prioritaire. Cinquièmement, le financement du plan d'action doit comprendre des mesures permettant d'augmenter les ressources financières liées à l'APD accordée aux PMA; il faut assurer un meilleur accès des produits des PMA aux marchés du Nord; il faudrait aussi mobiliser l'épargne locale grâce à des institutions financières décentralisées – particulièrement en milieu rural; et réformer la fiscalité afin d'élargir l'assiette fiscale, d'une part grâce à la taxation directe sur le revenu et la fortune et d'autre part par l'introduction de mesures de taxation indirecte.

24. **M. Snyder** (États-Unis d'Amérique) souligne que son gouvernement accorde une haute priorité à l'assistance aux pays les moins avancés dans leurs efforts visant à parvenir à un développement durable.

25. Il est à espérer que le processus préparatoire de la Conférence permettra non seulement d'échanger des idées mais aussi d'apporter des solutions concrètes et tangibles. À ce sujet, la mise au point de programmes d'action adaptés à chaque pays demeure le moyen le plus efficace d'encourager les gouvernements des PMA à recenser les problèmes et à rechercher des solutions appropriées à leurs problèmes économiques et sociaux. Le développement durable est une tâche qui ne doit pas incomber uniquement aux gouvernements; divers au-

tres participants et partenaires doivent y être associés, notamment le secteur privé et la société civile.

26. Si la contribution apportée par le secrétariat de la Conférence à l'organisation de cette réunion est encourageante, l'intervenant estime toutefois qu'il faudrait agir en collaboration avec tous les États Membres et le secrétariat, et en particulier avec les PMA et l'Union européenne, hôte de la Conférence, pour accroître la transparence de ce processus. Il faut encourager dans toute la mesure du possible la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales au processus préparatoire et à la Conférence elle-même, afin d'accroître l'exhaustivité des travaux et de faire en sorte que tous les points de vue et les ressources soient adéquatement représentés.

27. Les États-Unis entendent travailler en collaboration avec les PMA pour tirer avantage des possibilités politiques et économiques exceptionnelles existant actuellement et examiner plus en détail les besoins spéciaux de cette catégorie de pays, afin que tous les pays puissent bénéficier d'une économie mondialisée. À l'aube du nouveau millénaire, les possibilités de progrès, de changement et de croissance sont sans précédent. Pays développés et pays en développement doivent surmonter leurs divergences de vues traditionnelles et s'engager à promouvoir un développement durable bénéfique pour toutes les parties. La Conférence fournira une occasion exceptionnelle de mettre à exécution ces nouvelles idées.

28. **M. Al-Haddad** (Yémen) dit que les préparatifs techniques de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés doivent aller de pair avec la volonté politique et la bonne foi, pour que les pays les moins avancés puissent sortir de la spirale des problèmes économiques et sociaux dans lesquels ils se débattent. Il importe de définir les priorités, à commencer par l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes en augmentant l'aide publique au développement qui devrait être consacrée aux investissements dans les infrastructures de base. Il importe également de faciliter l'accès des produits agricoles et industriels des PMA aux marchés mondiaux et d'augmenter leur part de marché. En outre, les pays qui sont en voie d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce doivent pouvoir continuer à bénéficier des avantages qui leur étaient consentis jusqu'à ce que leur situation économique s'améliore. Le Yémen espère que le programme d'action qui sera adopté par la Conférence définira avec précision la stratégie et les modalités qui

permettront aux PMA de résoudre leurs problèmes économiques et sociaux. Il espère également que les pays industrialisés, l'ONU et ses différents fonds et organismes, ainsi que les institutions financières internationales coordonneront leurs efforts pour apporter les transformations nécessaires qui permettront à ce groupe de ne plus subir l'exclusion et la marginalisation.

29. **M. Lelong** (Haïti) se félicite de l'adoption de la résolution 52/187 de l'Assemblée générale par laquelle il a été décidé de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA en 2001, en vue de faire le point sur les résultats du Programme d'action pour les années 90, d'évaluer et d'adopter les mesures qui pourraient résoudre de manière efficace les problèmes de développement des PMA. La délégation haïtienne se félicite de l'état d'avancement des préparatifs de cette réunion. Un comité préparatoire intergouvernemental et un groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour les années 90 ont été institués. Plusieurs réunions et consultations au niveau d'experts se sont déjà tenues.

30. Le Gouvernement haïtien, conscient de l'importance des préparatifs au niveau national pour la réussite de la Conférence, a mis en place un comité préparatoire national ouvert à la société civile, y compris au secteur privé et aux organisations non gouvernementales.

31. Dans le Programme d'action pour les années 90, la communauté internationale s'était engagée à inverser la détérioration croissante de la situation socioéconomique des PMA. Malheureusement les engagements pris n'ont pas été respectés.

32. Au niveau international, la mondialisation et la libéralisation des échanges, la chute vertigineuse des flux d'aide publique au développement et les taux d'endettement élevés des PMA ont été les principaux obstacles à la réalisation des objectifs du Programme d'action. L'APD allouée aux PMA a diminué de 22,6 % dans les années 90, alors que le nombre de ces pays est passé de 42 à 48.

33. L'APD représente aujourd'hui 0,02 % du PIB total des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, chiffre nettement inférieur aux objectifs fixés par l'ONU. Les versements aux PMA sont à leur niveau le plus bas depuis 25 ans. L'objectif de 0,15 % du PNB des pays donateurs fixé dans le Pro-

gramme d'action, loin d'être respecté, est passé de 0,09 % en 1990 à 0,05 % en 1998.

34. Au niveau national, le développement des PMA a été retardé en grande partie par une faible mobilisation des ressources internes, la chute sans précédent des prix des produits de base, l'incapacité de ces pays à attirer des investissements étrangers directs, parfois par des conflits politiques. Les PMA deviennent donc tributaires d'une aide externe qui est en forte baisse. Il en résulte que ces pays se trouvent marginalisés sur la scène internationale.

35. Le Gouvernement haïtien pour sa part s'est efforcé de redresser l'économie du pays, en dépit des maigres ressources dont il dispose. La croissance du PIB a été évaluée à 4 % en 1998. L'inflation a été ramenée à 8,5 % après avoir atteint 21 % en 1997. Cette amélioration s'explique largement par l'augmentation des rendements de la culture du riz, suite à la réforme agraire.

36. Tout en se félicitant des nombreuses initiatives concernant l'allègement de la dette des pays pauvres, la délégation haïtienne souhaite vivement un élargissement de l'Initiative de Cologne à d'autres pays. Il faut donc reconsidérer les critères d'admissibilité. Prendre comme critère le ratio de la dette comparé au montant des revenus à l'exportation n'est pas approprié. Sur cette base, un pays aussi pauvre qu'Haïti ne répond pas aux critères et ne peut profiter de l'allègement de sa dette, sous prétexte qu'il n'est pas assez endetté. Pourtant, Haïti doit assurer un service de la dette représentant 8 % de ses exportations. D'autres critères comme le rapport des montants à rembourser aux montants dépensés pour l'éducation et la santé refléteraient mieux la situation du pays.

37. La délégation haïtienne fonde beaucoup d'espoirs sur le succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et le plan d'action qui en découlera. Pour les gouvernements des PMA, l'enjeu est important. Il ne faut pas que cette décennie connaisse le même sort que les deux précédentes.

38. La délégation haïtienne espère que les discussions aboutiront à la mise au point d'un véritable agenda mondial, prévoyant des propositions et des engagements fondés sur un diagnostic approfondi des contraintes de la politique suivie précédemment à l'échelle nationale et internationale, ainsi que des mécanismes concrets de collaboration qui garantiront une action cohérente en faveur du développement écono-

mique et social et de l'éradication de la pauvreté dans les pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie. Il faudrait donc adopter une nouvelle démarche en matière de coopération afin de créer un contexte international porteur, encourageant les PMA à suivre une politique de développement plus efficace, et d'obtenir un engagement résolu de la communauté internationale en faveur des efforts des PMA en matière de développement humain. Cet engagement doit viser le renforcement des capacités de production de ces pays et de leur compétitivité, ainsi que l'amélioration de l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés.

39. Il est à espérer que le nouveau plan d'action qui émanera de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA sera suffisamment souple pour s'adapter aux multiples changements qui se produisent sur le plan international, et répondre aux besoins des pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie.

40. **M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), se félicite que les préparatifs de la Conférence, qui se tiendra à Bruxelles, soient déjà bien avancés. La CDAA attache une grande importance à cette réunion qui permettra à toutes les parties d'examiner les problèmes des PMA dans le contexte de la mondialisation. Les deux premiers Programmes d'action en faveur des PMA n'ont pas tenu leurs promesses; en fait, le nombre des PMA a augmenté, passant de 41 en 1990 à 48 aujourd'hui. Les principales causes de cette aggravation de la situation économique sont, entre autres, les effets conjoints de la mondialisation et de la libéralisation des échanges qui marginalisent certains PMA, la baisse de l'APD, le problème de la dette, l'insuffisance des investissements, les conflits internes et les catastrophes naturelles, ainsi que les incidences de pandémies comme le VIH/sida.

41. La mondialisation peut être positive si ses avantages sont également répartis entre tous les pays participants. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour assurer l'intégration des PMA dans le système commercial mondial. À cette fin, on peut notamment améliorer la production des biens et services de ces pays et ouvrir les marchés à leurs produits. Il y a lieu à ce sujet de saluer la décision prise par l'Union européenne de leur accorder un accès en franchise et hors contingent. Il faut espérer que la troisième Conférence sur les PMA étudiera en détail la question de l'apport

de ressources et de l'assistance technique à ces pays. En moyenne, les flux d'APD vers les pays en développement se situent à 0,25 %, pourcentage nettement inférieur à l'objectif convenu de 0,7 % et à 0,05 % pour les PMA, alors que l'objectif est de 0,15 %. Certains pays donateurs méritent pourtant des éloges, ayant atteint ou même dépassé les objectifs convenus. La Communauté se félicite aussi que la communauté internationale se soit engagée à examiner plus activement le problème de la dette des pays en développement, en adoptant diverses mesures d'allègement. À cet égard, l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés semble très prometteuse; il est à espérer qu'elle sera étendue à d'autres pays. La question des investissements étrangers directs est liée à celle des courants de ressources. En général, ces flux à destination des pays en développement ont évolué positivement, mais la part allouée aux PMA au cours des années 90 n'a été que de 1,4 %, alors qu'elle avait été de 3,6 % dans la période de 1975 à 1982. La plupart de ces pays ont procédé à des réformes structurelles douloureuses, afin de créer un climat propice aux investissements. D'autres mesures sont en cours. Il faut espérer que la Conférence permettra d'étudier les moyens d'attirer un surcroît d'investissements étrangers directs à destination des PMA.

42. Devant une telle situation, la coopération internationale dans le domaine des transferts de technologie est fondamentale pour aider les PMA à améliorer leur productivité et leur compétitivité dans l'économie mondiale. L'un des principaux obstacles au développement est la permanence de conflits dans certains pays d'Afrique, qui entraînent des flux de réfugiés. Cette image de l'Afrique a une incidence négative sur les activités économiques du continent et décourage les éventuels investisseurs. C'est pourquoi depuis 10 ans, l'Afrique s'attache à trouver une solution à ces conflits.

43. Les catastrophes naturelles sont un autre obstacle à la croissance économique et au développement durable. Les États sinistrés n'ont pas les moyens de faire face à ces problèmes. Récemment, la région de la CDAA a souffert du phénomène « El Niño » qui a été cause d'inondations suivies de sécheresse. Des inondations ont également ravagé l'Afrique du Sud et le Mozambique causant des dégâts considérables. Il importe que la communauté internationale renforce les modalités d'aide aux pays en développement, notamment aux PMA, pour atténuer les conséquences de ces catastrophes.

44. De surcroît, les PMA ont été gravement touchés par des épidémies, notamment la pandémie de VIH/sida. Le problème a pris des proportions alarmantes dans certains pays; il faut donc intervenir d'urgence sur le plan de la prévention et du traitement, notamment par la fourniture de médicaments à bas prix.

45. En ce qui concerne la préparation de la prochaine conférence, il serait souhaitable que le Secrétaire général nomme, dès que possible, le Secrétaire exécutif et le Coordonnateur spécial des PMA pour superviser le processus préparatoire. Il faudrait aussi organiser une session supplémentaire du Comité préparatoire, en plus de celle prévue pour avril 2001. D'après certaines informations, les ressources affectées à la Conférence et à sa préparation ne sont pas suffisantes et il faut espérer que le Secrétaire général pourra mobiliser des fonds supplémentaires pour assurer son succès. Les pays membres de la CDAA espèrent quant à eux que cette réunion aboutira à un nouveau programme d'action fixant des objectifs concrets, quantifiables et réalistes.

46. **M. Awesso** (Togo) dit que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Bruxelles en 2001, est particulièrement importante car la situation socioéconomique de cette catégorie de pays n'a guère évolué. Au contraire, elle s'est trouvée exacerbée par les effets néfastes de la mondialisation qui a accentué la marginalisation des PMA dans l'économie mondiale. Cette situation contraste singulièrement avec l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015. La délégation togolaise estime que la clef du succès de la Conférence réside dans sa bonne préparation et se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (A/55/222). Elle se félicite également des délibérations du Comité préparatoire de la Conférence et de la création par le Secrétaire général de la Conférence d'un groupe de haut niveau chargé d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA.

47. En ce qui concerne les préparatifs au niveau régional, le Togo espère que les résultats des réunions, comme la Réunion des ministres africains des finances et de la planification, renforceront le processus préparatoire de la Conférence. L'appui apporté par l'Union européenne et le PNUD a permis de mettre en place des comités préparatoires nationaux et d'établir des programmes d'action nationaux qui devraient présenter

des mesures concrètes de lutte contre la pauvreté, comme le préconise la CNUCED. Par ailleurs, des annonces de contributions ont été faites par l'Union européenne et certains donateurs en vue du financement du processus de la Conférence.

48. Les pays africains, parmi lesquels on dénombre 33 des 48 PMA, sont attachés au succès de la Conférence de Bruxelles. Le trente-sixième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine a récemment adopté une importante déclaration invitant la communauté internationale à redoubler d'efforts dans les domaines cruciaux de l'annulation de la dette, des flux de ressources, du renforcement des capacités et du développement des infrastructures par la mise en oeuvre de programmes concrets en coopération avec l'OUA et les organisations régionales africaines. Les participants au Sommet ont lancé un appel aux pays créanciers et aux institutions financières multilatérales pour qu'ils acceptent un allègement substantiel de la dette, y compris l'annulation de la dette de tous les PMA, et l'augmentation des flux de capitaux, en particulier l'APD et les investissements étrangers directs. Tout en conviant la communauté internationale à prendre des mesures concrètes et efficaces en faveur des PMA, les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA se sont engagés à affecter les fonds libérés par les annulations de dettes à la lutte pour l'éradication de la pauvreté. Cette déclaration de l'OUA, ainsi que celle adoptée par le Sommet du Sud de La Havane et la Déclaration du Millénaire constituent de précieux outils qui devraient contribuer au renforcement du processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et au succès de la réunion elle-même.

49. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) dit que la mondialisation n'est pas un phénomène nouveau mais qu'il est nécessaire de procéder à des changements institutionnels et politiques pour lui donner un visage humain. La libre circulation des capitaux doit s'accompagner de la libre circulation de la main-d'oeuvre. La libéralisation des échanges pourrait progresser plus rapidement dans les pays développés avec l'élimination de tous les quotas, taxes et des subventions agricoles. La lutte contre la pauvreté et l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale doivent s'accompagner de mesures concrètes dans les domaines de l'aide publique au développement, du commerce, de la dette et des investissements étrangers directs, avec la coopération de tous les intervenants. En ce qui concerne l'aide publi-

que au développement, il faut en augmenter le volume, mais également la qualité et l'efficacité, et elle doit être affectée à des domaines qui auront des effets positifs sur l'élimination de la pauvreté, permettront une accélération de la croissance et le développement global. Les investissements étrangers directs et les transferts de technologie permettront également de dynamiser les capacités de production des pays en développement et d'améliorer leur compétitivité. Le problème de la dette extérieure constitue un obstacle à de nouveaux investissements et au développement et il faut donc de nouvelles ressources à l'appui de la transformation économique. Le développement économique et social est très important, en particulier pour éliminer la pauvreté et fournir des services sociaux de base. Il convient également d'améliorer les conditions socioéconomiques, l'éducation, d'intégrer les femmes dans le développement et d'intensifier la lutte contre le sida.

50. L'intervenant se félicite du déroulement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il s'agit d'une manifestation à l'échelle du système et la CNUCED a un rôle central en ce qui concerne les activités exécutées au niveau mondial et le processus d'examen. Il convient de renforcer la coordination et la coopération au niveau des pays, en mettant l'accent sur les partenariats. Comme les autres pays les moins avancés, le Laos a participé activement au processus préparatoire et dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90, il a obtenu des résultats très encourageants. Malgré la crise financière asiatique de 1997, le Gouvernement est parvenu à surmonter les difficultés par des mesures sévères de réductions budgétaires et de contrôle du crédit qui ont permis de maintenir la croissance à un taux d'environ 6 %. Toutefois, les efforts nationaux de développement doivent être complétés par des mesures de soutien internationales. Les États sans littoral ont besoin d'un appui international financier et technique accru pour surmonter les conséquences négatives d'un tel désavantage géographique.

51. **M. dos Santos** (Mozambique) dit que son pays attache une grande importance aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés car elle donne l'occasion d'examiner la situation de ces pays et de mettre au point une stratégie globale pour garantir la croissance économique et le développement durable dans les pays pauvres. La situation des PMA s'est aggravée et leur nombre augmente. Le Programme d'action adopté à Paris en 1990

n'a pas permis de garantir l'appui nécessaire de la communauté internationale pour répondre aux besoins des PMA en matière de développement, aggravés par les effets du processus de mondialisation. La mondialisation est une source d'avantages et de risques mais ses avantages ne sont pas partagés équitablement, alors que tous en supportent les inconvénients. Les PMA sont marginalisés et exclus du processus de mondialisation. Ils demandent donc à la communauté internationale de faire preuve d'une volonté politique résolue pour gérer ce processus, de façon à permettre aux PMA de s'intégrer dans l'économie mondiale afin de tirer eux aussi parti de ses avantages. Il faut faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous les pays. Cela ne pourra se faire que par la mondialisation du développement, autrement dit par l'intégration efficace des PMA dans l'économie mondiale. Le Mozambique se félicite de la décision de l'Union européenne d'accorder un accès en franchise et hors quotas à tous les produits des PMA et invite les autres pays développés à faire de même. Les PMA doivent par ailleurs améliorer leur production nationale afin d'être plus concurrentiels sur le marché mondial. Pour cela, ils ont besoin de flux suffisants d'investissements étrangers directs, ainsi que de transferts de technologie, mais en premier lieu, d'une augmentation de l'APD pour investir dans des domaines non productifs comme l'éducation, la santé, l'eau potable et les infrastructures de base, qui sont essentiels pour l'élimination de la pauvreté et le développement du secteur productif. Les efforts des PMA pour lutter contre la pauvreté et parvenir au développement durable sont gravement contrariés par le poids de la dette extérieure et le Mozambique estime que l'annulation de leur dette extérieure leur permettrait de s'attaquer efficacement aux fléaux de la pauvreté et du sous-développement.

52. Le Mozambique considère que la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA est le point de départ de la mise en oeuvre des conclusions du Sommet du Millénaire, en particulier en ce qui concerne ces pays. La Déclaration du Millénaire a appelé les pays industrialisés à accorder un accès libre aux exportations des PMA, à accepter d'annuler toutes les dettes bilatérales et à augmenter les montants alloués au titre de l'APD.

53. **M. Neral** (Cambodge) note avec satisfaction les efforts déployés par la communauté internationale, afin de mettre en oeuvre le Programme d'action adopté à la précédente conférence tenue à Paris, visant à promou-

voir le développement des PMA et à améliorer leur situation socioéconomique, tout en déplorant que ces pays n'aient pu tirer avantage de la mondialisation de l'économie, ni atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action, malgré les importantes réformes politiques et économiques qu'ils ont introduites. Il est alarmant à ce sujet de constater que le nombre de PMA est en augmentation, passant de 42 en 1990 à 48 en 2000. La mondialisation place ces pays dans une situation très difficile, les contraignant à s'adapter à un environnement international de plus en plus compétitif. La diminution de l'aide publique au développement et l'augmentation considérable de la dette extérieure sont d'autres facteurs qui entravent le processus de développement de cette catégorie de pays.

54. En tant que groupe, les PMA reconnaissent que leurs problèmes de sous-développement ne pourront être réglés sans l'appui résolu et la coopération effective de la communauté mondiale. À ce sujet, l'intervenant exprime sa gratitude à l'Union européenne, à la Norvège et au Saint-Siège pour l'appui financier qu'ils ont fourni au processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

55. Le Cambodge accueille avec satisfaction la résolution 52/187 de l'Assemblée générale concernant la convocation de cette Conférence en 2001, ainsi que l'initiative du Secrétaire général de nommer un groupe de haut niveau chargé d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA. Il est à espérer que la session suivante du Comité préparatoire intergouvernemental contribuera dans une large mesure au succès de la Conférence et que celle-ci examinera la question de l'ouverture du système commercial multilatéral comme moyen efficace de promouvoir le développement des PMA. Les participants pourraient aussi prendre des mesures décisives en vue d'atteindre l'objectif consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Il est également urgent d'accroître les transferts de ressources financières et technologiques, afin d'aider ces pays à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale.

56. Le Cambodge figure non seulement parmi les pays les moins avancés, mais il a également été confronté à des décennies de guerre et de troubles civils. Aujourd'hui en paix, il est résolu à promouvoir l'éradication de la pauvreté, l'introduction de réformes structurelles, la transparence et la bonne gouvernance, tout en s'intégrant davantage dans l'économie régio-

nale et mondiale. Avec l'aide de la Banque asiatique de développement, le pays s'apprête à lancer son deuxième plan de développement socioéconomique pour 2001-2005, centré sur la réduction de la pauvreté dans les régions les plus touchées. Toutefois, du fait de l'insuffisance de ses ressources humaines, il devra recevoir une aide extérieure continue pour le mettre en oeuvre.

57. **M. Thakur** (Népal) souligne qu'il est très encourageant que la Conférence bénéficie du soutien énergique des partenaires de développement des PMA, en particulier l'Union européenne et la Norvège qui se sont déclarées résolues à faire de cette réunion un succès. L'éradication de la pauvreté est une question hautement prioritaire, compte tenu du fait que près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour. Diverses études ont été effectuées afin d'évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont décevants; il est donc à espérer que la décennie suivante sera une décennie de progrès et de prospérité.

58. La division du monde entre riches et pauvres compromet la paix et la sécurité mondiales. Toutefois, au cours des années, ce clivage s'accroît, du fait notamment de la mondialisation et du développement des technologies de l'information. On assiste de ce fait à une marginalisation croissante des pays les moins avancés. La part de ces pays dans le commerce mondial n'était en 1998 que de 0,4 %, alors qu'ils représentent 10 % de la population mondiale. De plus, le nombre de pays appartenant à la catégorie des PMA a augmenté au cours des 20 années précédentes, passant de 42 à 48.

59. Il est clair que les PMA ne peuvent à eux seuls satisfaire les besoins de leurs populations; le manque de ressources à allouer au développement figure pour eux parmi les contraintes les plus critiques. Si l'aide publique au développement, source traditionnelle de financement du développement, a diminué au cours de la décennie précédente, la situation s'est encore aggravée du fait de l'accroissement de la charge que représente le service de la dette extérieure qui draine une partie importante de leurs maigres ressources.

60. Dans l'environnement mondial actuel, les PMA sont particulièrement désavantagés en raison des difficultés qu'ils ont à accéder au savoir. Il faudrait envisager d'adopter une approche visant à aider ces pays à combler leur retard, laquelle comprendrait quatre vo-

lets : accès des produits locaux aux marchés des pays développés en franchise et hors contingent; allègements plus substantiels de la dette; forte augmentation de l'APD pour la mise en place d'infrastructures de développement; et promotion des investissements étrangers directs dans les PMA par le biais d'incitations et de mesures de protection.

61. L'objectif adopté par l'Assemblée générale consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 est très encourageant. Il est à espérer que la réunion de haut niveau sur le financement du développement, prévue en 2001, examinera aussi avec attention les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés et proposera une solution durable.

62. **M. Swe** (Myanmar) dit que l'objectif principal du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA était d'arrêter la dégradation de leur situation socioéconomique, de réactiver et d'accélérer la croissance et le développement dans ces pays et de les mettre sur la voie de la croissance et du développement durables. Ces engagements n'ont pas été tenus et les 48 PMA sont toujours confrontés à la pauvreté et à la marginalisation. À l'aube du nouveau millénaire, ils vont devoir faire face aux nouveaux défis de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Il est à espérer que la prochaine conférence abordera la situation des populations les plus vulnérables et que ses résultats bénéficieront à tous les pays les moins avancés. La qualité des préparatifs étant essentielle au succès de la Conférence, la délégation du Myanmar appuie pleinement les recommandations de la première session du Comité préparatoire concernant la tenue d'une session supplémentaire dudit Comité, afin d'examiner les questions en suspens.

63. La délégation du Myanmar se félicite de la Déclaration du Millénaire adoptée par les dirigeants mondiaux qui se sont engagés à prendre en compte les besoins particuliers des pays les moins avancés et ont appelé les pays industrialisés à prendre des mesures spéciales dans les domaines de l'accès aux marchés, de l'allègement de la dette et de l'aide publique au développement. Elle reconnaît toutefois que les PMA ont la responsabilité principale de leur développement et que le processus préparatoire au niveau des pays est un élément clef de la préparation de la Conférence. Le Myanmar a déjà établi un projet de programme d'action national couvrant la période de 2001 à 2010 concernant les différents secteurs de l'économie, dont l'objectif final est d'éliminer la pauvreté. L'interven-

ajoute que le Myanmar exécute ses programmes de développement urbain et rural sans aucune aide extérieure, et estime qu'il pourrait le faire de façon plus efficace s'il bénéficiait d'un appui extérieur.

64. **M. Huang Xueqi** (Chine) dit qu'à l'aube d'un nouveau siècle, la Chine se félicite des progrès importants réalisés dans les domaines des nouvelles technologies, de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation du commerce qui ont contribué au développement socioéconomique de l'humanité. Toutefois, il est regrettable de constater que les pays les moins avancés risquent de se trouver marginalisés du fait même de la mondialisation qui porte atteinte à leurs conditions socioéconomiques. La communauté internationale doit de toute urgence aider ces pays à résoudre le problème de la pauvreté qui entrave leur développement.

65. La délégation chinoise espère que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sera l'occasion pour ceux-ci d'exprimer leur volonté politique et donnera à la communauté internationale un nouvel élan qui permettra de définir de nouveaux objectifs en matière de coopération internationale, en vue de mettre ces pays sur la voie du développement durable. Partant, la Chine se félicite de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et international.

66. Les pays développés étant les premiers bénéficiaires de la mondialisation, ils se doivent d'aider les pays les moins avancés à s'intégrer dans l'économie mondiale, en révisant leur politique actuelle, afin de mettre au point un plan d'action pragmatique qui tienne compte des conditions particulières de ces pays. Il convient, d'une part, de les aider à renforcer leurs propres capacités de développement et, d'autre part, de créer les conditions extérieures propices à ce développement en agissant dans les domaines du commerce, de l'aide publique au développement, de la dette extérieure, du transfert de technologie et des investissements.

67. En tant que pays en développement, la Chine doit faire face à des problèmes importants tels que la pauvreté et le retard économique. Elle n'en a pas moins fourni au cours des 10 dernières années une assistance aux pays les moins avancés dans le cadre de programmes multilatéraux et bilatéraux, pour un montant supérieur à 2 milliards de dollars. En outre, lors du Forum

sur la coopération sino-africaine qui s'est achevé récemment à Beijing, elle a annoncé qu'au cours des deux années à venir, elle contribuerait à réduire la dette des pays africains les moins avancés grâce à un don de 1,2 milliard de dollars.

68. **M. Lukwiya** (Ouganda) souligne que les niveaux d'aide importants promis par la communauté internationale à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris en 1990, ne se sont pas matérialisés, bien que ces pays aient pris des mesures douloureuses pour mettre en oeuvre les réformes économiques recommandées. Bien au contraire, leur situation économique et sociale n'a cessé de se détériorer au cours des années 90, aggravée par la mondialisation.

69. Dans ce contexte, il est indispensable de parvenir à un accord sur une approche nouvelle et plus réaliste en matière de coopération aux fins du développement. Les enjeux de la prochaine conférence sont très importants pour les millions de personnes qui continuent à vivre dans la pauvreté. Il incombe donc à la communauté internationale tout entière de leur donner un nouvel espoir de survie. C'est pour cette raison que l'Ouganda attache une grande importance au processus préparatoire de la Conférence et est résolu à contribuer à son succès. Le comité préparatoire national, qui rassemble des représentants de tous les secteurs d'activité, des principaux ministères, de la société civile et des organisations non gouvernementales, achève la mise au point d'un programme d'action pour le développement de l'Ouganda pour la période 2001-2010.

70. Toutefois, une grande partie des problèmes de développement des PMA a déjà été identifiée; ce qui doit maintenant être négocié dans le cadre de la troisième Conférence est un nouvel arrangement visant à renforcer la coopération, afin de réaliser des progrès tangibles. Le nouveau programme d'action devra donc définir une nouvelle approche en matière de coopération internationale et avoir une orientation pratique, visant à obtenir des résultats plus rapides dans les domaines que les PMA jugent prioritaires; on mentionnera à ce sujet l'intégration de ces pays dans le processus de mondialisation, afin qu'ils tirent également parti des avantages en découlant; l'annulation de la dette est aussi un aspect essentiel, mais elle doit être complétée par l'apport de ressources supplémentaires afin de soutenir la transformation économique. Les pays industrialisés devront par ailleurs consacrer, comme convenu, 0,7 % de leur PNB au titre de l'APD aux pays

en développement, en même temps que la qualité et l'efficacité de ce type d'aide devront être améliorées. Afin d'améliorer les termes de l'échange des PMA, il faudrait assurer immédiatement l'accès des produits de ces pays, en franchise et hors contingent, aux marchés des pays développés. Par ailleurs, les investissements étrangers directs devraient être encouragés, de manière à dynamiser les capacités de production des PMA et à créer des emplois productifs. Il faudrait également intégrer dans le nouveau programme d'action l'obligation de fournir de nouvelles ressources, afin d'atteindre les objectifs énoncés dans l'Action 21.

71. Par ailleurs, la paix, la sécurité et la bonne gouvernance sont des conditions nécessaires pour attirer les investissements; l'élimination de la corruption et la promotion d'une culture de transparence et de responsabilité notamment contribueront à une utilisation plus efficace de l'aide extérieure.

72. Compte tenu de la nécessité d'éradiquer la pauvreté, il faudrait accorder la priorité au développement social et humain. Une attention particulière devrait à ce sujet être accordée à l'enseignement de base et aux soins de santé primaires. Une approche multidimensionnelle devrait aussi être adoptée pour lutter contre la pandémie de VIH/sida et les autres maladies mortelles.

73. La prochaine conférence représente un effort à l'échelle du système des Nations Unies; son suivi exigera la coopération de tous les organismes des Nations Unies, d'autres institutions de développement multilatérales et de la société civile. L'ONU doit jouer un rôle central dans cette entreprise; la CNUCED, en tant que centre de coordination, devra continuer à jouer un rôle clef. Il faudra également renforcer le Bureau du coordonnateur spécial pour les PMA, les PMA sans littoral et les petits États insulaires en développement.

74. **M. Musambachime** (Zambie) dit que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait permettre d'améliorer le sort des populations les plus vulnérables par l'adoption d'une politique nouvelle. Les PMA ont été confrontés, dans les années 90, à une pauvreté et à une marginalisation continues, tandis que les processus de mondialisation et de libéralisation et les progrès de la science et de la technologie augmentaient la prospérité dans les pays développés. Pour que tous les pays tirent un maximum d'avantages du processus de mondialisation, une véritable collaboration doit s'instaurer entre les PMA et

leurs partenaires de développement, en particulier les pays développés.

75. Les PMA, dont la Zambie, ont été contraints de mettre en oeuvre des politiques structurelles et macroéconomiques de vaste ampleur et, néanmoins, ils continuent d'être confrontés à des niveaux élevés de pauvreté. Cette situation est due à divers facteurs internes et externes. Sur le plan intérieur, ces pays ont des difficultés à gérer les politiques macroéconomiques; de plus, les conflits politiques et civils déclenchent parfois des afflux de réfugiés dans les pays voisins; en outre, il n'existe pratiquement pas d'arrangements institutionnels permettant de relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation.

76. Au niveau mondial, la baisse continue des courants d'APD et le fort endettement des PMA font obstacle à une croissance économique soutenue. Ces pays demeurent également confrontés à des termes de l'échange défavorables qui accroissent les risques de marginalisation, du fait qu'ils ne peuvent pas tirer parti des avantages de la mondialisation. Ces pays ont des difficultés à accéder aux marchés des pays industriels et la faiblesse de leurs capacités financières, techniques et de production nécessite impérativement l'aide de leurs partenaires. L'intégration de ces pays dans l'économie mondiale exigera qu'ils adoptent des mesures concrètes, en coopération avec leurs partenaires de développement, afin d'éliminer les contraintes liées à l'offre et à la demande qui affectent leurs performances commerciales.

77. Les PMA ne peuvent, sans aide extérieure, surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Le soutien de la communauté internationale est d'une importance capitale pour accélérer la croissance de leur économie. À ce sujet, les pays développés doivent consacrer 0,15 % de leur PNB au titre de l'APD pour les pays les moins avancés, conformément à l'objectif fixé, et prévoir des mesures d'allègement de la dette, afin que les économies réalisées servent à financer les programmes de développement.

78. Les niveaux élevés d'endettement et du service de la dette continuent de drainer les ressources limitées des PMA, malgré les diverses mesures d'allègement prises par la communauté des donateurs au cours des 10 années précédentes. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est, de loin, la mesure la plus importante prise par la communauté internationale, afin de remédier au problème de la dette des pays les plus

pauvres. Toutefois, s'il faut se féliciter de cette initiative, il est à déplorer que sa mise en oeuvre soit plus lente que prévu. Il est donc urgent d'assouplir les critères d'admissibilité afin d'accélérer l'accès à l'Initiative, de sorte que les PMA puissent bénéficier d'un allègement de leur dette.

79. Les PMA devront être bien préparés pour la Conférence de 2001, et l'intervenant souscrit à ce sujet à la recommandation de la première session du Comité préparatoire tendant à convoquer une session supplémentaire du Comité pour examiner les questions en suspens. L'objectif pour les PMA devrait être de réduire la pauvreté, de stimuler la croissance économique et de promouvoir le développement durable dans ces pays.

Point 99 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

(A/C.2/55/L.18)

Projet de résolution concernant la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), notamment la création du Fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté (A/C.2/55/L.18)

80. **M. Osio** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution en question. Il note que, depuis 1997, date du début de la Décennie, les efforts déployés pour réduire la pauvreté ont donné des résultats décevants. L'objectif du projet de résolution est de relancer le processus, compte tenu des divers apports utiles qui ont été fournis sur la question. Le texte propose une stratégie pour la mise en oeuvre de la Décennie et notamment la création d'un Fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté, demandant au Secrétaire général d'organiser des consultations sur les modalités de fonctionnement de ce fonds. L'intervenant espère que la Commission pourra adopter ce texte par consensus.

Questions diverses

81. **Le Président** informe la Commission qu'à la suite de ses consultations, il a nommé M. Zarie Zare (République islamique d'Iran) comme facilitateur pour le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination des mécanismes de la Commission de la science et de la technique au service du développe-

ment : favoriser la complémentarité des activités de l'ensemble des organismes des Nations Unies dans le domaine des technologies nouvelles et novatrices » (A/C.2/55/L.3); il facilitera les consultations officielles sur ce texte.

82. **M. Amaziane** (Maroc), Rapporteur, parlant en tant que représentant du Maroc, dit que son pays s'associe aux coauteurs de la résolution A/C.2/55/L.7/Rev.1 (Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles).

La séance est levée à 13 h 20.